



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Note aux médias

COVID-19 : fermeture des établissements de restauration dès le 26 décembre 2020 à 23 heures – précisions complémentaires

Après concertation avec les autres gouvernements romands et consultation de la branche (GastroVaud), le Conseil d'Etat a décidé la fermeture des établissements de restauration (restaurants, bars) dès le samedi 26 décembre à 23 heures (voir le communiqué diffusé par ailleurs).

Une exception est prévue pour les restaurants sur les pistes de ski, dont l'exploitation restera autorisée durant les heures d'ouverture des pistes.

Les services de livraison de repas à domicile et services de petite restauration à emporter ne sont pas concernés par la mesure de fermeture, tout comme les espaces de restauration des hôtels pour les clients hôtes.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat continue de faire usage de la possibilité qui lui est laissée, en application de l'art. 7 al. 2 de l'ordonnance fédérale COVID-19, de maintenir les heures d'ouverture des autres différents établissements et installations accessibles au public actuellement en vigueur, en application de l'arrêté cantonal fixant les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID-19. La poursuite de ce régime d'exception est évidemment conditionnée à l'état de la situation sanitaire et au strict respect des critères définis par l'art. 7 al. 2 précité pour bénéficier de ces extensions ; un retour aux horaires imposés par le Conseil fédéral doit donc être réservé, la situation demeurant fragile.

Ainsi, pour le moment, les horaires pour les établissements et installations accessibles au public déjà ouverts, autres que les bars et les restaurants, sont maintenus. En particulier, l'ouverture des commerces obéit aux horaires usuels (ouverture possible le dimanche et le samedi 26 décembre pour ceux qui en ont déjà l'autorisation), tout comme par exemple les bibliothèques, musées, galeries d'exposition, installations et activités sportives, etc. (se référer aux indications figurant sur le site www.vd.ch.)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

**Renseignements : DEIS, Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport,
079 206 79 69**

Lausanne, le 22 décembre 2020